

Cinquante ans d'aide à la création

CINÉMA Les films belges à l'honneur

► En 1967 naissait l'aide à la création cinématographique en Communauté française.

► Un anniversaire fêté pendant un an grâce à une rétrospective.

► Et l'occasion de revenir sur le financement des films chez nous.

Pour les cinquante ans de l'aide à la création cinématographique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le Centre du cinéma lance l'opération « 50/50 : Cinquante ans de cinéma belge, cinquante ans de découvertes ». L'idée ? Mettre en évidence pendant un an 50 films ayant marqué le cinéma belge francophone. Coup d'envoi ce jeudi avec *Les Barons* de Nabil Ben Yadir à Flagey (lire ci-dessous). L'occasion pour nous d'explorer les différentes manières de financer un film chez nous.

1 Le Centre du Cinéma Avec une enveloppe de 27,4 millions d'euros en 2016, le Centre du Cinéma demeure le premier partenaire du cinéma belge francophone. C'est la Commission de Sélection des Films qui attribue les subsides. Les aides sont possibles pour l'écriture, la production ou la finition. Trois sessions sont organisées par an. L'avis de la Commission est basé sur diffé-

rents critères susceptibles de garantir la qualité du projet tels que le scénario (ou le synopsis), la note d'intention du demandeur, les éléments de production, budgétaires et financiers.

2 Le tax shelter Incitant fiscal destiné à encourager la production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques, le tax shelter permet aux sociétés qui investissent de bénéficier d'une exonération de ses bénéfices réservés imposables. En 2016, le tax shelter représentait 26,22 % de l'apport financier dans les films belges francophones. Un apport en progression de 8,67 points par rapport à 2015 suite à la loi du 26 mai 2016 qui a entraîné une augmentation de l'investissement réel dans les films.

3 Les fonds régionaux Wallimage, Bruxellimage, Screen Flanders figurent parmi les fonds susceptibles d'investir dans les projets de film, pour autant qu'ils aient un ancrage dans la région en question. Ainsi, Wallimage soutient des productions qui, d'une façon ou d'une autre, investiront en Wallonie, soit via des dépenses prévues soit via un retour sur investissement. Le fond dispose annuellement d'un montant de 5 millions d'euros.

4 Les télévisions En Belgique, qu'elles soient privées ou publiques, les chaînes de télévision ont l'obligation de contribuer à la production d'œuvres audiovisuelles. Les éditeurs peuvent soit investir dans des coproductions

ou des pré-achats d'œuvres de leur choix, soit faire un versement au Centre du cinéma et de l'audiovisuel qui financera les œuvres sélectionnées par la Commission de sélection des films.

5 Les autres possibilités Parmi les autres opportunités de financement, le crowdfunding, la prévente à un distributeur avec un minimum garanti, la loterie nationale ou encore la coproduction. De nombreux films belges francophones sont en effet réalisés en coproduction avec la France. ■

GAËLLE MOURY

PROGRAMME

Un an de fête du cinéma

Le 22 juin 1967 naissait l'aide à la création cinématographique en Communauté française de Belgique. Cinquante ans plus tard, le Centre du cinéma, premier partenaire des films belges francophones, célèbre cet anniversaire à travers une rétrospective de 50 films - 20 longs-métrages, 15 courts et 15 documentaires.

Quand ? Du 15 juin 2017 au 14 juin 2018.

Où ? Bozar, Flagey et Cinématek, mais aussi en salles, en télévision, en festivals, en VOD...

Infos : www.50cinquante.be

POLÉMIQUE

Les femmes sous-représentées

Sur 50 films mis en évidence par la Fédération Wallonie-Bruxelles, seuls 6 ont été réalisés par des femmes. Une réalité qui a poussé 125 réalisatrices à signer une pétition pour dénoncer la situation.

« Nous voulons mettre en évidence la sous-représentation des femmes dans l'image donnée au public et aux professionnels, explique Géraldine Doignon à l'initiative du mouvement. Les choses ont beaucoup évolué et il est important que ce soit mis en avant. Nous ne nous positionnons pas contre le Centre du Cinéma mais nous aimerions travailler avec lui pour faire évoluer les choses. »

Du côté du Centre du Cinéma, on se dit prêt(e) à travailler là-dessus. « Plusieurs initiatives ont déjà été lancées, explique Jeanne Brunfaut, Directrice générale adjointe. Mais la manière dont les femmes sont représentées dans cette rétrospective reflète la réalité cinématographique belge des 50 dernières années. Si nous en avions mis plus, ça n'aurait pas été représentatif. Les choses changent donc ce n'est plus la proportion actuelle. À la dernière commission de sélection des films, 43 % des projets acceptés sont des projets de femmes. »

G.MY